

# Un permis d'urbanisme pour un habitat léger : une première wallonne à Ottignies

Immobilier (/economie/immo)

Van Hoof Thibaut

Abonnés

Publié le 25-04-21 à 14h44 - Mis à jour le 25-04-21 à 14h44

**C'est une *tiny house* qui a reçu le précieux sésame des autorités ottintoises en février dernier.**



© D.R.  
La tiny house de l'habitat groupé du Bois del Terre, à Ottignies, est la première habitation légère à avoir reçu un permis d'urbanisme en Wallonie.

◀32

**[Libre Immo | \(https://www.lalibre.be/dossier/economie/immo/libre-immo-le-pouvoir-d-attraction-de-la-peripherie-bruxelloise-s-est-encore-elargi-607fff989978e21698d14aa4\)](https://www.lalibre.be/dossier/economie/immo/libre-immo-le-pouvoir-d-attraction-de-la-peripherie-bruxelloise-s-est-encore-elargi-607fff989978e21698d14aa4)**

<https://www.lalibre.be/dossier/economie/immo/libre-immo-le-pouvoir-d-attraction-de-la-peripherie-bruxelloise-s-est-encore-elargi-607fff989978e21698d14aa4>

En ce début d'année, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a octroyé un permis de bâtir à une *tiny house* sise au sein de l'habitat groupé du Bois del Terre. Une grande première en Wallonie depuis qu'un décret de 2019 encadre l'habitat léger dans le code wallon du logement.

*"Nous avons fabriqué notre tiny house il y a un an en atelier",* retrace Bernard Dussenne, qui en est propriétaire avec son épouse Florence. *"Nous avons vraiment envie de le faire nous-mêmes et cela nous a pris environ deux mois et demi. C'est vrai, j'avais déjà une expérience en construction bois donc c'était plus facile, mais nous avons également pu compter sur l'aide de l'ASBL BA Bois qui nous a aidés dans la réalisation. Personnellement, je conseille vraiment de construire soi-même sa tiny house car cela fait vraiment partie d'un choix de vie global. La vie à l'intérieur devient encore plus forte."*

Mais outre le choix de vie qui était dans la tête de cette famille depuis plusieurs années, il a aussi fallu compter sur un parcours administratif assez complexe. Car si le décret reconnaît juridiquement l'habitat léger, c'est aux communes de se prononcer pour l'accueillir sur leur territoire. *"Nous avons d'abord trouvé le terrain et discuté avec nos voisins de l'habitat groupé. Heureusement, ils étaient très enthousiastes et nous avons donc déposé une demande de permis auprès de la commune. Au total, cela a pris un peu moins d'un an",* reprend Bernard Dussenne.

Première étape imposée par les autorités locales, le recours à un architecte. *"Il a soumis une demande de permis d'urbanisme classique. La commune n'a pas tenu compte du fait que c'est un habitat léger donc on a entrepris les démarches habituelles. L'architecte a redessiné la tiny house, mais aussi tout ce qui est dans un rayon de 50 mètres autour de l'habitat groupé. Tous les extérieurs, toutes les maisons. Il a aussi fallu y intégrer les impétrants et se raccorder à tout. Il a été très patient et efficace car il y a eu pas mal de freins et sans lui, on aurait abandonné."*

Mais depuis deux mois, Bernard et sa famille ont emménagé dans leur petite maison en bois. Une vie évidemment bien différente de celle dans une maison classique. *"Cela change tout à fait d'une maison normale, mais on est vraiment très content",* assure-t-il. *"Cela nous oblige à rationaliser, à faire attention à tout. C'est une vraie démarche de vie et il faut être conscient que l'espace est minime. À deux, c'est parfait ; à trois, c'est un peu limite. Disons qu'on peut un peu comparer cela à un studio hyper confort en pleine nature, avec un accès extérieur direct. Ce qui est important, c'est d'avoir un lâcher-prise sur ce qu'on a l'habitude d'avoir dans une maison traditionnelle."*

## La première d'une longue série

Cette *tiny house* ottintoise a la vocation d'en appeler d'autres, ailleurs en Wallonie. C'est en tout cas ce qu'espère Vincent Wattiez, du Réseau brabançon du droit au logement (RBDL). "Le décret de 2019 qui modifie le code du logement en Wallonie et qui y intègre l'habitation légère comble un vide juridique. Avant celui-ci, l'habitat léger n'était pas reconnu comme un logement", rappelle-t-il. "On a enfin donné une place juridique, mais aussi une place culturelle forte à l'habitat léger. Car avant ce décret, on ne pouvait pas imaginer qu'il soit possible de vivre là-dedans, comme on l'entendait beaucoup. Tout ce processus a quand même duré six ans, avec de l'éducation permanente, de la sensibilisation, des explications, etc. Cette campagne d'information s'est soldée par un changement juridique, mais aussi un questionnement sur la modification de l'art d'habiter."

Vincent Wattiez rappelle aussi que le décret de 2019 ne couvre pas seulement les *tiny houses*. "Quand on parle de *tiny house*, on parle, en fait, d'une très petite partie de l'habitat léger en Belgique. Je pense, par exemple, aux personnes qui habitent dans des centres de loisir ou aux gens du voyage. L'habitat léger écolo a une meilleure image, mais c'est une réglementation qui implique d'autres réalités sociales. En fait, c'est une loi globale qui intègre aussi les péniches, même si on ne peut pas dire qu'elles soient légères", sourit-il.

Désormais, il faut faire rentrer tous ces types d'habitat dans les mœurs, ce qui est plus compliqué. "Il y a un vrai travail culturel à faire, c'est certain. Environ 60 % des communes ont déjà reçu des demandes de permis, mais on nous dit au niveau de la Région wallonne que peu d'entre elles aboutissent. Il y a encore un frein du côté des pouvoirs locaux, notamment pour des questions paysagères et de raccordement. C'est un changement global qui est entamé et qui doit se poursuivre dans les années à venir. Pour reprendre l'exemple d'Ottignies, on peut dire qu'il y a eu une sorte de coming out politique et une vraie volonté de faire aboutir le projet."

◀32

### Les articles abonnés les + lus

1

Faut-il alléger les mesures entre personnes vaccinées? L'avis de trois experts de la santé

(/belgique/societe/faut-il-alleger-les-mesures-entre-personnes-vaccinees-ce-qu-en-pensent-les-experts-experts-60812f20d8ad5816b4b6b85e)

Waterloo, Rhode, Lasne, La Hulpe prises d'assaut par les Bruxellois : "Des biens partent encore 50 000 e-la-peripherie-chic-attire-toujours-plus-